



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge de plusieurs patients par les VSL

Question écrite n° 31724

Texte de la question

M. Damien Pichereau interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pertinence du regroupement de plusieurs patients sur un même trajet en véhicule sanitaire léger (VSL) en cette période de risque épidémique élevé. Le VSL est réservé au transport sanitaire de malades en position assise, avec un maximum de trois patients par véhicule. À ce titre, les VSL peuvent transporter plusieurs personnes, souffrant de pathologies lourdes, potentiellement immunodéprimées et qui à ce titre sont considérées comme des personnes à risques dans la période actuelle. Aussi, il souhaite savoir si une modification temporaire des modalités de prise en charge des patients par un véhicule sanitaire léger est envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Damien Pichereau](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31724

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2020](#), page 5267

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)